Docusign Envelope ID: 6C7F22C0-A6A6-4F7E-89D5-0177BBFA18C8

DELEGATION DE POUVOIRS EXTERNES

TotalEnergies Renouvelables France
Société par actions simplifiée au capital de 8.624.664 €
Siège social : ZAC de Mazeran -74 rue Lieutenant de Montcabrier
34500 Béziers
434 836 276 RCS BEZIERS

Etant préalablement rappelé que **Marin de Montbel**, agissant tant es qualité de :

- **Directeur Général de TotalEnergies Renouvelables France** (dite « REN France »),
- **Directeur Général de TotalEnergies Renouvelables France elle-même Présidente de sociétés constituées sous forme de société par actions simplifiée**, filiales de TotalEnergies Renouvelables France,
- **Directeur Général de TotalEnergies Renouvelables France elle-même Présidente** de sociétés filiales de la compagnie TotalEnergies,
- **Gérant de sociétés constituées sous forme de société à responsabilité limitée,** filiales de TotalEnergies Renouvelables France au sens des dispositions de l'article L233-1 et suivants du Code de commerce,
 (Indifféremment dénommées la « **Société** »)

A délégué à : **Gaël VALLEE**, **Directeur Développement au sein de TotalEnergies Renouvelables France**, une partie de ses pouvoirs par délégation de pouvoirs en date du 28 juillet 2025 (la « Délégation principale »)

∞∞

Amandine MINANA, Responsable de l'agence de Nouvelle-Calédonie qui se trouve sous la direction et la responsabilité de Gaël VALLEE, est pleinement en mesure d'exercer les pouvoirs ci-après conférés.

En conséquence,

I) Conformément aux dispositions de la Délégation principale, je soussigné **Gaël VALLEE**, agissant en qualité de Directeur Développement, **subdélègue à Amandine MINANA**, Responsable de l'agence de Nouvelle-Calédonie (le « Délégataire »), une partie de mes pouvoirs ci-après, dans le respect des lois et règlements en vigueur,

Dans le périmètre suivant :
Ensemble des projets de réalisation de centrales de production d'électricité renouvelable en **phase de prospection** (jusqu'à la signature d'une promesse de bail et/ou de la tenue de la réunion dite P0*) et en **phase développement** (à compter de la signature d'une promesse de bail et/ou de la tenue de la réunion P0* jusqu'à la signature du contrat de maîtrise foncière) dépendant de l'agence de Nouvelle-Calédonie (les « **Projets** »).

Au titre du fonctionnement de l'agence de Nouvelle-Calédonie placée sous votre autorité (l' « Agence ») :

1) Valider toute note de frais, toute dépense, ordre de mission, achat de billets de transport,

Docusign Envelope ID: 6C7F22C0-A6A6-4F7E-89D5-0177BBFA18C8

location de véhicule, etc., nécessaires à la bonne marche de l'Agence.

2) Prendre toute décision individuelle relative à la discipline des personnels placés sous votre autorité.

Au titre des Projets :

Prendre toutes dispositions nécessaires concernant le développement des Projets, à savoir :

3) Conclure, modifier, résilier, les contrats de prestations en phase de développement d'un Projet pour permettre la réalisation d'études de faisabilité.

4) Dans le cadre d'interventions d'entreprises tierces : valider les plans de prévention.

5) Dans le cadre de la sécurisation foncière des Projets :

- Conclure, modifier, résilier toute promesse de convention d'occupation permettant la réservation/sécurisation foncière d'un projet de centrale de production d'énergie renouvelable et/ou permettant la réalisation d'un projet agrivoltaïque, à savoir :
 - Toute promesse unilatérale de bail emphytéotique, ou de bail coutumier, ou de bail à construction, ou de bail emphytéotique administratif ou d'autorisation d'occupation temporaire,
 - Toute promesse de convention de servitude(s),
 - Toute promesse de convention d'utilisation et d'aménagement d'un chemin rural ou d'une voie communale,
 - Toute promesse de convention de mise à disposition permettant la réalisation de mesures compensatoires.

- Dans le cadre d'un projet agrivoltaïque, conclure, modifier, résilier tout pacte de préférence, toute promesse de prêt à usage, toute promesse de résiliation de bail rural, tout protocole d'accord.

- Conclure, modifier, résilier, toute convention d'occupation permettant la maîtrise foncière d'un projet de centrale de production d'énergie renouvelable et/ou permettant la réalisation d'un projet agrivoltaïque, à savoir :

 - Tout document d'arpentage, et de manière générale tout document nécessaire et préalable à la signature d'un bail, d'une autorisation d'occupation foncière ou d'un acte d'acquisition d'un terrain,

 - Toute convention de mise à disposition permettant la réalisation de mesures compensatoires,

 - Tout bail rural, toute résiliation d'un bail rural, tout prêt à usage, toute convention de mise à disposition, tout accord foncier permettant l'accès à la future centrale (notamment convention d'utilisation et d'aménagement des chemins ruraux ou voies communales, demandes de permission de voirie etc..).

6) Signer tout dépôt de dossier nécessaire à l'obtention d'autorisation(s) administrative(s) et de manière générale toute démarche administrative en matière d'urbanisme et/ou

Docusign Envelope ID: 6C7F22C0-A6A6-4F7E-89D5-0177BBFA18C8

d'environnement et/ou de manière générale en matière réglementaire, nécessaire à la réalisation des Projets tel que notamment : demande de certificat d'urbanisme, demande de permis de construire/démolir, déclaration préalable, demande de permis de construire modificatif, transfert de permis de construire, cession d'autorisation(s), toute demande d'études, demande d'autorisation de défrichement, demande de dérogation au régime de protection des espèces ….(liste non exhaustive).

7) Effectuer et signer tout dépôt de plainte auprès des services de police judiciaire et/ou de gendarmerie.

Communément au titre du fonctionnement de l'Agence, subdéléguer ponctuellement dans le cadre d'un projet déterminé via un éventuel pouvoir spécial ou délégation de signature à une ou plusieurs personnes de l'Agence,

Aux effets ci-dessus et aux fins de développement des Projets.

**

II) S'agissant d'autres pouvoirs qui n'ont pas été délégués au Directeur Régional Développement Sud et outre-Mer, je soussigné, **Marin De Montbel**, agissant en qualité de Directeur Général de REN France et/ou mandataire social de TotalEnergies Renouvelables Pacific et/ou des filiales de REN France, subdélègue à **Amandine MINANA**, Responsable de l'Agence de Nouvelle-Calédonie (le « **Délégataire** »), une partie de mes pouvoirs ci-après, dans le respect des lois et règlements en vigueur, aux fins d'assurer le bon fonctionnement de l'Agence et de ses activités en Nouvelle-Calédonie du fait notamment du particulier éloignement géographique et spécificités locales,

Dans le même périmètre que ci-dessus, à savoir :
Ensemble des projets de réalisation de centrales de production d'électricité renouvelable en **phase de prospection** (jusqu'à la signature d'une promesse de bail et/ou de la tenue de la réunion dite P0*) et en **phase développement** (à compter de la signature d'une promesse de bail et/ou de la tenue de la réunion P0* jusqu'à la signature du contrat de maîtrise foncière) dépendant de l'agence de Nouvelle-Calédonie (les « **Projets** »).
Agence Nouvelle-Calédonie et spécialement TotalEnergies Renouvelables Pacific (l' « Agence »),
Sociétés filiales de REN France immatriculées en Nouvelle-Calédonie.

8) Signer tout contrat longue durée des véhicules de l'Agence,

9) Certifier conformes les comptes annuels de chaque exercice comptable écoulé (y compris les bilans, les comptes de résultat, les annexes) ainsi que les procès-verbaux de l'assemblée générale, les décisions d'affectation du résultat, les rapports de gestion, et d'une manière générale, effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire au dépôt des comptes annuels des filiales de REN France, certifier conformes tous documents, au mieux des intérêts desdites filiales.

10) Dans le cadre de constitution des filiales, sociétés de projet, plus précisément : signer les statuts, une liste des souscripteurs, une convention de domiciliation, les imprimés M0, M'BE, la demande d'immatriculation (CERFA 10.0033, modèle B1), la déclaration d'existence des sociétés nouvellement constituées, l'imprimé RID-M2C, le document relatif aux bénéficiaires effectifs d'une société (DBE-S-1) et d'une manière générale, faire tout dépôt et effectuer tout

Docusign Envelope ID: 6C7F22C0-A6A6-4F7E-89D5-0177BBFA18C8

ce qui sera utile et nécessaire à la constitution d'une (des) filiale(s) auprès du Registre du Commerce et des Sociétés et la Chambre de Commerce d'industrie de Nouvelle-Calédonie (ci-après la « CCI de Nouvelle-Calédonie »), et de manière générale auprès de tout organisme compétent.

11) Dans le cadre de la réalisation des formalités afférentes aux établissements secondaires et/ou complémentaires des filiales de REN France, effectuer toute démarche aux fins de leur transfert, et notamment : remplir et signer les imprimés M2, et d'une manière générale, effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à l'ouverture, fermeture et/ou transfert d'un (des) établissement(s) secondaire(s) et/ou complémentaire(s) des filiales de REN France.

12) Dans le cadre de toutes modifications statutaires et formalités afférentes : signer et certifier conformes les procès-verbaux de l'assemblée générale, des décisions de l'associé unique, des décisions du gérant ou des décisions du président y afférents ; signer et certifier conformes les listes de sièges sociaux antérieurs ; signer et certifier conformes les statuts mis à jour en conséquence, et d'une manière générale, faire tout dépôt et effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire aux déclarations modificatives des filiales de REN France (y compris la signature des imprimés CERFA M'BE, M2, M3, M4 et d'autres documents nécessaires).

13) Prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne gestion des sociétés de projets domiciliées en Nouvelle-Calédonie, à savoir :

- Ouvrir tout compte fournisseurs au nom et pour le compte desdites filiales ;

- Intervenir auprès de la Poste calédonienne (Office des Postes et Télécommunication OPT) pour les sociétés calédoniennes : avec possibilité de délégation pour récupérer et signer tout type de plis (lettre recommandée avec accusé de réception notamment).

**

Les présentes délégations prennent effet à compter de sa signature et restera valable tant qu'elle n'aura pas été modifiée ou retirée par Gaël Vallée et/ou Marin de Montbel, ou tout directeur qui pourrait leur succéder ultérieurement.

Elles prendront fin automatiquement en tout état de cause si le Délégataire change de fonction au sein de la compagnie TotalEnergies ou quitte celle-ci.

Docusign Envelope ID: 6C7F22C0-A6A6-4F7E-89D5-0177BBFA18C8

De la même façon, les pouvoirs spéciaux ou délégations de signature consentis par le Délégataire ne prendront pas fin du seul fait de la cessation de ses fonctions, et produiront effet aussi longtemps qu'ils/elles n'auront pas été retiré(e)s ou modifié(e)s par lui-même ou ses successeurs sauf s'ils/elles sont conféré(e)s pour une durée déterminée.

Gaël Vallée
Directeur Développement
October 7, 2025 | 1:22 PM CEST

DocuSigned by:
Gael VALLEE
72214A4ECD96405...

Amandine MINANA(1)
Responsable d'Agence
October 8, 2025 | 5:55 AM CEST

Signed by:
Amandine MINANA
0D56BA26BAA34F4...

Marin De Montbel
Directeur Général
octobre 6, 2025 | 10:15 PM CEST

DocuSigned by:
DE MONTBEL Marin
8A2EB8ABA894490...

(1) L'apposition de sa signature électronique vaut acceptation des pouvoirs et responsabilités y compris pénale.

Chaque signataire reconnait en effet qu'il procède à la signature électronique de la présente délégation en toute connaissance de cause et reconnaît la force probante du procédé DocuSign. En conséquence, chacun des signataires renonce à remettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité du procédé de signature électronique, la manifestation de leur volonté aux présentes ainsi que la recevabilité ou force probante de la présente.